



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 40-2023 DU 02 OCTOBRE 2023 PUBLIÉE LE 02 OCTOBRE 2023

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE - SECTEUR RUE DE LA TRAMONTANE – MAITRISE D'OEUVRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie, rue de la Tramontane, Rue de Chergui et Rue du Simoun », à Marles-les-Mines ;

Considérant la nécessité d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre ;

Considérant la proposition du Cabinet V2R Ingénierie & Environnement, 48 bis, route de Desvres, 62200 SAINT MARTIN BOULOGNE.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De confier au Cabinet V2R Ingénierie & Environnement, 48 bis, route de Desvres, 62200 SAINT MARTIN BOULOGNE, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux précités, pour 19.000,00 € HT, soit 22.800,00 € TTC.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 02 octobre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD